

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 96**présenté par
M. Eckert

ARTICLE 1 ER

À l'alinéa 12, supprimer le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.